

# COMPTE RENDU

FNTE  
la  
cgt

[www.fn-te.cgt.fr](http://www.fn-te.cgt.fr)

## Compte-rendu CAP Catégories C du 4 juillet 2024

Ordre du jour :

- Lecture des déclarations liminaires ;
- Désignation du secrétaire adjoint ;
- Examen d'une demande de sanction disciplinaire de 3<sup>ème</sup> groupe ;
- 5 demandes d'examens de révisions de Compte-Rendu d'Évaluation Professionnelle (CREP) au titre de l'année 2023 ;
- Questions diverses.

Pour débiter la séance le Président de la Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des personnels de catégorie C (CAP-C), rappelle les règles de confidentialité dont les membres de la commission sont tenus de respecter.

À la suite de la lecture des différentes Déclarations Liminaires (DL) (voir celle de la **CGT** ci jointe), le Président a indiqué que la DL **CGT** serait transmise aux services concernés de ce qui relève de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) et des problèmes que cela suscite.

Concernant les taux PRO/PRO (PROmouvable/PROmu) dédié à l'avancement, le Président a indiqué qu'il y avait des avancées à faire concernant les paramédicaux

en particulier. Le Président indique également que la DRH-MD court derrière les taux PRO/PRO autant pour les personnels à statut Fonctionnaire mais également à statut Ouvriers de l'État (OE) malgré les dialogues réguliers avec la DGAFP. Cela semble donc compliqué.

Petit rappel concernant le CIA (Complément Indemnitaire Annuel), il sera normalement versé sur la paie du mois de juillet sauf problème sur l'état des finances car le CIA, rappelons-le, reste une prime qui ne compte pas non plus pour le calcul de la retraite.

En 2024, le reliquat non consommé de l'enveloppe CIA des catégories A disponible peut éventuellement « abonder » l'enveloppe CIA des catégories B et pour finir C. Pour la **CGT**, ce principe de redistribution « en cascade négative » ne nous semble pas être un progrès, d'autant plus que cela renvoi en quelque sorte à des « miettes restantes » et redistribuées de façon arbitraire avec toutes les dérives que cela peut induire potentiellement dans un sens comme dans l'autre.

La **CGT** a toujours été opposée au CIA et souhaite depuis toujours que cette prime soit transformée en salaire afin que cela compte pour le calcul de la retraite ; Retraite à 60 ans bien évidemment.

## Compte-rendu CAP Catégories C du 4 juillet 2024

Le dossier de discipline de 3<sup>ème</sup> groupe examiné, avait été initialement présenté lors de la CAP-C précédente du 6 juin 2024. Comme il en avait le droit, l'agent avait demandé de reporter une fois l'examen de son dossier.

Malheureusement, l'agent n'a pas préalablement consulté son dossier en amont de la commission, n'a pas non plus fait appel à un défenseur ou expert ni à un syndicat de son choix. Autre élément, sa présence pour audition a été annoncée aux membres de la CAP-C à quelques minutes du début de la réunion faute d'avoir des retours d'informations fermes de l'intéressé. Autant dire que les conditions optimales d'une défense efficace n'étaient pas forcément réunies en l'état et c'est bien dommageable.

La **CGT** rappelle l'importance du syndicalisme dans notre environnement au quotidien avant même que d'éventuels problèmes surviennent.

Concernant les demandes d'examens de révisions de Compte-Rendu d'Évaluation Professionnelle (CREP) au titre de l'année 2023 ; à l'origine 6 demandes étaient prévues, mais lors des préparatoires un dossier a été reporté pour la prochaine CAP-C prévue pour le 5 et 6 septembre 2024.

Parmi les 5 dossiers, 3 dossiers concernaient l'employeur SCA pour qui globalement 2 ont pu avancer de façon constructive. Le 4<sup>ème</sup> dossier provenait de l'ASCI (Agence des Services Comptables Industriels de l'Armement).

Le 5<sup>ème</sup> dossier concernait à nouveau l'employeur CNMSS (Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale) de Toulon

qui est un EPA (Etablissement Public à caractère Administratif). Il semblerait que bien d'autres dossiers soient en préparation sur ce même établissement où nous avons également eu par le passé des dossiers disciplinaires.

L'experte de l'administration CNMSS contactée durant la CAP-C en audioconférence a été interpellée afin de lui proposer qu'elle soit présente pour un examen groupé de tous les dossiers à venir de son établissement. L'experte CNMSS a décliné cette proposition pour le dossier de ce jour en évoquant le fait que chaque dossier est individuel mais accepte l'idée d'être présente pour les examens des futurs dossiers de son établissement. Une date a donc été fixée.

Même si bien sûr tous les dossiers sont individuels, on ne peut pas exclure l'idée qu'il est inévitable de faire le lien et d'être alerté au vu de la récurrence des dossiers CNMSS qui demanderont une attention nécessairement particulière.

La **CGT** rappelle aux agents dont le dossier est évoqué en CAP, et ce pour n'importe quel motif, qu'il est important de consulter son dossier, et de contacter un ou des élus du personnel en amont de la CAP. Cela permet aux élus d'avoir des arguments à faire valoir à l'administration pour obtenir gain de cause.

Prochaine CAP-C prévue le 5 et 6 septembre 2024.

Montreuil, le 10 juillet 2024

# DÉCLARATION LIMINAIRE



[www.fnte.cgt.fr](http://www.fnte.cgt.fr)

## CAP C du 4 juillet 2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour cette CAP C, impossible de ne pas évoquer notre PSC (Protection Sociale Complémentaire) qui était présentée et proposée par le ministère des Armées comme une avancée.

Beaucoup de salariés et ayant droits ont pu concrètement prendre connaissance des montants importants de certaines cotisations et des taux de remboursement de la future PSC du MinArm .

Ce qui devait donc être une avancée sociale se révèle être un véritable recul pour nombre d'agents, tel que pour les familles monoparentales qui seront particulièrement impactées.

La **CGT** avait proposé, lors des dernières négociations, un panier de soins qui devait être progressiste pour tous et bien sûr tout à fait finançable.

L'administration l'a balayé d'un revers de la main prétextant qu'il ne rentrait pas dans « l'enveloppe budgétaire » et accusant la **CGT** de vouloir « ruiner » le ministère, c'est non seulement faux, pas démontré et en même temps profondément désolant.

Pourtant avec une LPM (Loi de Programmation Militaire) à 414 Mds d'euros et des budgets en constante augmentation, l'argent ruisselle et existe bel et bien mais pas pour répondre aux besoins de santé de ses agents.

Finalement, cette mutuelle coûtera plus cher pour de nombreux personnels et leur famille, avec de moins bonnes garanties, et rendue obligatoire (sauf cas de dispense) au 1er janvier 2025.

Aussi, la **CGT** qui n'a pas signée pour ça, demande au Minarm de revoir sa copie en concertation avec les Organisations Syndicales afin de proposer des tarifs et un panier de soins plus avantageux pour que cette PSC devienne une avancée sociale et non un recul.

## CAP C du 4 juillet 2024

Si tel n'était pas le cas, la **CGT** réfléchirait à retirer sa signature et demandera au MinArm qu'elle ne soit plus obligatoire afin de laisser les personnels faire leurs propres choix concernant leur protection santé.

Concernant les mesures catégorielles 2024 :

La revalorisation de l'IFSE des adjoints dans la filière «Achat - Finances – RH » de 300 euros/brut/an quel que soit le groupe IFSE est actée.

Des mesures sont également envisagées au mois d'octobre 2024 pour la filière technique dans la filière nucléaire/numérique et un rebasage de l'ensemble de la filière technique.

Pour la **CGT**, il est **inconcevable qu'aucune augmentation de socle ne soit prévue pour la population des fonctionnaires les moins bien payés** et surtout qu'une vraie politique générale sur le pouvoir d'achat ne soit réellement engagée pour l'attractivité et la fidélisation.

Sans transition, le pays est, actuellement, en proie à une poussée de fièvre historique et inédite dans la 5<sup>ème</sup> république.

Comme chacun le sait, suite aux résultats des dernières élections européennes et la décision personnelle du Président de la République de dissoudre l'Assemblée Nationale, la France est maintenant plongée dans une situation de crise politique grave qui profite à la montée d'idées nauséabondes qui nous replongent dans une des périodes les plus sombres de notre histoire.

C'est dans ces moments si particuliers que nous mesurons toute l'importance de la solidité de nos Institutions et de notre Constitution remplaçant notre Fonction Publique au centre du fonctionnement de notre pays afin de garantir la continuité de l'état.

